

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2010

Le vingt six février deux mil dix, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

Présents : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Hervé Sené, Gérard Pinon, Isabelle Crespel, Nadine Codorniu, Solange Ballu.

Absent excusé : Jean-Michel Derbois ayant donné pouvoir à Nadine de Oliveira

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 09

Secrétaire de séance : Isabelle Crespel

Date de convocation : 19 février 2010

OBJET : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES CHEMINS DU 5 FEVRIER 2010, DECISIONS A PRENDRE

Alain Leprêtre, responsable de la commission des chemins donne lecture du compte rendu de la réunion du 05 février dernier.

Les pancartes pour le balisage des chemins ont été livrées. 130 poteaux en bois d'une hauteur de 1,50 m vont être commandés pour poser les pancartes.

Deux responsables de groupe ont été désignés pour effectuer le balisage au printemps :

- Jean-Michel Derbois et Michel Pajon.

Une demande de devis pour 10 panneaux « portefeuille » pour insérer un plan des chemins sur les circuits va être effectuée.

Sur le chemin des sentes, les dos d'âne ont été refaits, le chemin est maintenant parfaitement praticable et les riverains sont satisfaits.

L'entreprise Abrahamse va refaire prochainement 200 mètres du chemin des Sentes, en calcaire.

Madame Chantal Narrof souhaiterait que la partie en herbe et en calcaire devant chez elle soit rehaussée afin que l'eau de la route ne s'écoule plus dans son jardin.

Le déplacement de la portion du chemin de sentes devant chez M. et Mme Codorniu sera réalisé au printemps.

OBJET : CONVENTION A PASSER ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE
--

Madame le Maire rappelle que la commune de Souvigny en Sologne a sollicité une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général pour la mise en place de six plateaux surélevés et la réfection de la voie communale n°2, route de Lamotte.

Le montant prévu de ces travaux s'élève à 90 964,60 € H.T. Ils vont être réalisés par l'entreprise Colas qui a été retenue.

Afin de permettre la récupération du fonds de compensation de la TVA pour les aménagements cités ci-dessus, la commune doit solliciter le conseil général pour établir une convention avant le commencement des travaux prévu fin mars 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire :

- à signer la convention avec le conseil général,
- à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

**OBJET : AMENAGEMENTS SECURITE :
POINT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Les plateaux surélevés seront situés à chaque entrée du village (route de Vouzon, route de Sennely, route de Vannes, route de Chaon, route de Isdes). Un plateau de type trapézoïdal sera installé route de Lamotte avec un passage piétons dessus.

Tous les membres du conseil municipal souhaiteraient qu'un arrêté soit pris pour reculer les limites de l'agglomération à la sortie (et à l'entrée) du village, route de Chaon. Le village s'agrandit au delà du panneau d'agglomération en direction de Chaon. Le Parc Résidentiel de Loisirs avec une vingtaine d'habitations légères de loisir s'est ouvert, de nouvelles maisons se sont construites, une salle de spectacle est en cours de réalisation, ... L'urbanisation actuelle n'intègre pas toutes ces nouvelles constructions. Les panneaux d'agglomération devraient être déplacés en direction de Chaon. Ce déplacement est à étudier en liaison avec les services de l'unité route sud (Conseil Général) et les services de la Préfecture. Une demande semblable avait été faite en séance du conseil municipal en date du 09 février 1998 et avait été refusée par les services du contrôle de légalité de la Préfecture de Blois.

La dotation de solidarité rurale attribuée par le Conseil Général s'élève à 15 000 euros.

Cette subvention (DSR) ne peut être demandée qu'une fois par an.

Une subvention au titre des amendes de police doit également nous être attribuée. Nous attendons des précisions quant à son montant.

Suite à une demande de Madame le Maire à Monsieur le Sous-Préfet, la commune est autorisée à commencer les travaux de mise en place des plateaux surélevés avant l'attribution sollicitée des subventions au titre de la DGE.

**OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE
Point sur les demandes de subventions,
Etat de l'avancement du dossier.**

Point sur les demandes de subvention : Un dossier est en cours de préparation par l'architecte Antoine Simonnet, qui le présentera à l'ADEME. Il faut proposer un Avant Projet Sommaire (A.P.S.) et exposer « nos motivations et propositions » pour que le bâtiment soit B.B.C (bâtiment basse consommation).

La subvention espérée si le dossier est retenu serait de l'ordre de 80 euros du m².

L'architecte du CAUE M. Brochard a rencontré notre architecte, Antoine Simonnet, le Maire et les adjoints, à la mairie ce matin, pour étudier le projet de construction de salles de classe et nous faire part de ses observations et conseils, surtout en matière « d'économie d'énergie ». L'objectif reste le même : essayer d'obtenir le permis de construire avant la fin de l'année 2010.

Il est nécessaire d'étudier toutes les possibilités d'utilisation de matériaux innovants pour économiser le maximum d'énergie et essayer de bénéficier de subventions européennes.

**OBJET : ESPACE EUGENE LABICHE
INFORMATIONS SUR LES EVOLUTIONS EN COURS**

L'un des deux intervenants dans le domaine de la scénographie travaille actuellement sur les vitrines et leurs aménagements.

Les D.O.E. d'environ la moitié des entreprises ont été envoyés par l'architecte François Albizzati « Quatro architecture ». Le bureau de contrôle, la SOCOTEC relance l'architecte et va également relancer les entreprises qui n'ont pas encore fourni les DOE.

Les extincteurs vont être commandés.

Des contacts ont été pris avec le Capitaine des Pompiers de Blois pour obtenir des précisions quant à la largeur des voies d'accès à l'Espace E. Labiche et au système de défense incendie.

**OBJET : SIVOM
Informations suite à la dernière réunion du 04 février 2010**

Cotisation au CNAS : la cotisation a été étendue à tous les salariés du SIVOM.

Des réaménagements du temps de travail ont été effectués pour certains employés.

La commission transport va se réunir prochainement.

Les participations financières des communes en 2010 pour le SIVOM seront à peu près les mêmes qu'en 2009, soit environ 100 000 € pour Souvigny.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- Plantation d'un Gingko Biloba offert par le Lions Club de Lamotte-Beuvron avec la participation de Laurent Régnier et celle des enfants des classes de Laurène Pierre et Adeline Gaugry. Les élèves d'Elodie Lafont-Delpit étant actuellement en classe de neige.
- Réunion sport de la CCCS : projet de construction d'une halle des sports à Vouzon et d'une salle de Soccer à Chaumont. Il est nécessaire de recenser les personnes du village susceptibles d'utiliser ces salles à l'avenir.